Le grand **débat national**

Dossier de presse

04

Le grand **débat national**

06

Kit Méthodologique

06
Mode d'emploi pour l'organisation des r éunions d'Initiatives locales

09
La charte du grand débat national

Le grand **débat national**

À l'initiative du président de la République, le Gouvernement engage un grand débat national sur quatre thèmes qui couvrent des grands enjeux de la nation : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation de l'État et des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté.

Une première phase a été ouverte à travers la mobilisation des maires, pour que les citoyens puissent commencer à exprimer leurs attentes. Une phase plus ample s'ouvre désormais : un grand dialogue national va pouvoir s'engager, auquel chaque citoyen pourra contribuer.

Comment s'organise le grand débat national ?

Le grand débat national se déroulera à partir du 15 janvier pour une période de 2 mois. Le Gouvernement a mis en place une palette d'outils à disposition des citoyens qui souhaitent prendre part au grand débat national . Ces outils sont multiples, pratiques et ouverts :

- le grand débat national se déploiera tout d'abord à partir des **réunions d'initiatives locales.** Ces réunions permettront à chacun de débattre au cours de réunions publiques, de se faire entendre et de convaincre.
- A compter du 21 janvier, les contributions des Françaises et des Français pourront être directement déposées sur le site www.granddebat.fr ou envoyées par **courrier postal** (Mission grand débat national - 244, bd Saint-Germain, 75007 Paris).
- Des **stands de proximité** seront installés dans des lieux de passage du quotidien. Ils permettront à ceux qui le souhaitent de donner leur avis sur les thématiques mises au débat.

Dès le 15 janvier 2019, chacun pourra avoir accès à la liste des débats organisés dans sa région sur le site internet du grand débat national. Ce site permettra à ceux qui le souhaitent de s'enregistrer afin de déclarer un débat qu'il souhaiterait organiser.
Un numéro vert France Métropolitaine 0 800 97 11 11 et le 01 82 71 03 39 pour l'Outre-Mer complètera le lancement de la plateforme numérique.

Pour les aider dans cette démarche, la plateforme mettra à disposition des organisateurs :

→ un kit méthodologique (c'est-à-dire un mode d'emploi des réunions locales proposant un déroulé, les démarches à suivre de la création à la restitution d'une réunion, les bonnes pratiques pour animer et organiser une réunion),

→ des fiches de présentation des thèmes mis au débat (chacun des 4 thèmes proposés dispose d'une fiche présentant des éléments de contexte, des points de débat et une troisième partie qui servira de modèle de compte-rendu sur la base de questions fermées et ouvertes),

→ des Fiches Thématiques et des « kits territoriaux » permettront d'éclairer les réflexions collectives durant les réunions.

- A partir du 1er mars, des **Conférences citoyennes régionales** seront organisées, associant des Français tirés au sort dans chaque région à des représentants de diverses parties prenantes. Ils pourront participer à l'élaboration de pistes concrètes, donner leur avis sur ce qui ressort des premières semaines du grand débat national et nourriront ainsi la réflexion sur les suites à donner.

Qui peut organiser et participer au grand débat national ?
Citoyens, élus et institutions, organisations à but lucratif ou non lucratif : le Gouvernement souhaite que le plus grand nombre participe et organise des débats.

Nous comptons sur chacun de nos concitoyens pour prendre l'initiative et permettre la discussion la plus large et la plus représentative possible. Tous les maires qui le souhaitent pourront contribuer au grand débat national en organisant, ou en facilitant l'organisation d'un ou plusieurs débats dans leur commune.

Qui coordonne le grand débat national ?
Ce grand débat national est une priorité du Gouvernement. Pour piloter son animation, deux ministres ont été plus particulièrement désignés par le Premier ministre : Sébastien LECORNU et Emmanuelle WARGON se chargeront de faire vivre le débat, en suivre l'évolution et d'organiser la mobilisation de tous pour faire de ce grand débat un succès démocratique.

Une Mission du grand débat national est créée par un décret qui sera publié le 15 janvier 2019. Placée sous l'autorité du Premier ministre, cette mission interministérielle organisera la logistique du grand débat et se mettra à la disposition de tous ceux qui souhaitent participer à son organisation.

Quelles sont les garanties apportées en termes d'impartialité ?
Pour garantir l'indépendance du grand débat, un collège de garants sera désigné. Indépendants du Gouvernement et reconnus pour leur engagement au service de l'intérêt général, ils s'assureront de l'impartialité et de la transparence de la démarche. Ils veilleront à la régularité de la méthode et à celle des travaux d'analyse et de synthèse des contributions recueillies.
Ils formuleront toutes les recommandations qu'ils jugeront nécessaires pour satisfaire aux exigences de transparence et d'impartialité.

Ce collège des garants sera composé de cinq membres - deux désignés par le Gouvernement et trois désignés respectivement par le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat et le président du Conseil économique, social et environnemental.

En outre, le Gouvernement va proposer à toutes les formations politiques représentées à l'Assemblée nationale ou au Sénat de participer à un comité de suivi, chargé de veiller au plein respect du principe de pluralisme.

La Mission du grand débat national et les ministres en charge réuniront régulièrement les partenaires sociaux, acteurs associatifs, et les associations d'élus, pour évoquer le déroulement de ce grand débat.

Le Gouvernement prendra en compte tous les avis et propositions exprimés dans le respect de la méthode et des règles du grand débat national, selon les principes de transparence, de pluralisme et d'inclusion, de neutralité, d'égalité, de respect de la parole de chacun.

Sous le contrôle des garants, toutes les contributions seront rendues publiques, analysées et restituées au président de la République et au Gouvernement.

Ce guide vous aidera dans l'organisation de votre réunion d'initiative locale, débat que nous vous invitons à organiser vous-même, chez vous, dans votre entreprise, votre association, votre mairie, votre ville, etc.
Le grand débat national est organisé selon les principes décrits dans sa charte présentée en annexe 1.

1. Une réunion d'initiative locale : **qu'est-ce que c'est ?**

Une réunion d'initiative locale est un temps d'échange imaginé dans le cadre du grand débat national pour que tous les citoyens puissent échanger, s'exprimer et faire remonter leurs solutions sur les thèmes proposés par le Gouvernement. Cette réunion donne la priorité à l'expression citoyenne. Elle est transparente et participative.

Une réunion d'initiative locale vise à :

- **Partager**
Les constats et les diagnostics de la situation.

- **Identifier**
Les objectifs et les solutions pour les atteindre selon les participants.

- **Produire**
Des propositions et des solutions aux problèmes posés.

- **Formaliser**
Un compte-rendu de la réunion lisible, fidèle et exploitable, respectant les principes du débat, et structuré selon les modèles disponibles, dans les Fiches de Présentation des thèmes proposés aux débats. Ces Fiches seront téléchargeables sur la plateforme numérique du grand débat national.

2. Une réunion d'initiative locale : **comment l'organiser ?**

INSCRIRE VOTRE RÉUNION SUR LA PLATEFORME NUMÉRIQUE

Vous devez inscrire en ligne votre réunion d'initiative locale.
Les éléments à remplir sont les suivants : vos coordonnées et votre identité, le lieu, la date, l'heure, le ou les thème(s) du débat que vous souhaitez organiser.

Il faudra également indiquer si votre réunion sera ouverte à tout public ou si elle sera à caractère réservé (exemple : réservée aux membres d'une association, d'un syndicat, d'une entreprise, etc.)

Si vous en faites le choix, votre réunion sera mentionnée sur la plateforme **www.granddebat.fr** dans un délais de 2 jours ouvrés (48h)

CHOISIR UN THÈME

Les thèmes du grand débat national :

- **La transition écologique**
- **La fiscalité et les dépenses publiques**
- **La démocratie et la citoyenneté**
- **L'organisation de l'État et des services publics**

Compte tenu de l'ampleur de chaque sujet, nous vous conseillons de consacrer chaque débat à une seule thématique – si jamais vous souhaitez couvrir tous les sujets, il est plus indiqué de le faire en plusieurs fois. Quelle que soit l'option choisie, le compte-rendu de la réunion devra s'effectuer par Thème en utilisant le modèle intégré dans la Fiche de Présentation.

INVITER ET MOBILISER

Vous devez vous assurer de la visibilité de votre réunion, en relayant les informations sur cet événement.
Pour inviter et informer un maximum de personnes, vous pouvez :

→ Envoyer des invitations à des amis, des voisins, des collègues, des associations, par du porte-à-porte, etc.
→ Faire circuler l'information sur les réseaux sociaux :
- en utilisant le #GrandDebat sur tous les réseaux (Twitter, Instagram, Facebook)
- en créant des groupes Facebook comportant dans leur intitulé les thèmes du grand debat national.

→ Faire passer l'information aux conseils de développement, conseils citoyens, conseils de quartiers, etc. près de chez vous.
→ Demander à votre mairie et aux lieux recevant du public (commerces, équipements publics) de diffuser l'information par voie d'affichage.

Quels que soient les moyens de diffusion, penser à indiquer la durée de la réunion sur l'invitation.

CHOISIR UNE DATE ET UNE HEURE

Pour que le débat puisse s'adresser au grand public, les réunions sont à organiser en priorité en soirée et le week-end. Nous vous conseillons de faciliter par tous moyens la participation du plus grand nombre , et notamment des plus jeunes et des plus âgés (par exemple, accepter la venue des personnes avec leurs jeunes enfants ou prévoir qu'une personne puisse s'en occuper dans la salle si cela est possible, faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, etc.).

CHOISIR ET AMÉNAGER UN LIEU

Une salle des fêtes, une salle de réunion, un local associatif (liste non exhaustive) sont autant d'endroits où une réunion pourra être organisée. Pour réserver une salle municipale, vous pouvez vous adresser à votre mairie et solliciter une mise à disposition gratuite. En cas de difficulté logistique pour la tenue d'un évènement, prendre contact avec la Mission grand débat national.

Disposition de la salle
Nous vous conseillons d'opter pour une disposition de la salle permettant le dialogue et l'égalité entre tous les participants (plusieurs petites tables par exemple).

Pensez à mettre à disposition à l'entrée de la salle le Kit Méthodologique, les Fiches de Présentation des thèmes incluant les modèles de comptes-rendus de restitution et les fiche thématiques détaillées relatives au(x) sujet(s) abordé(s) durant la réunion (contenus téléchargeables sur la plateforme www.granddebat.fr - attention toutefois, à bien imprimer ces contenus pour les rendre disponibles).

Au cas où l'organisateur souhaite faire des captations de son, d'images ou réaliser une vidéo, il lui appartiendra de recueillir l'accord des participants au préalable (en cas de désaccord, il sera obligatoire de le mentionner dans le compte-rendu). Il pourra également mettre en ligne cette captation sur la chaîne Youtube du grand débat national en inscrivant le **#GrandDebat** dans la description de la vidéo.

3. Une réunion d'initiative locale : **comment l'animer ?**

L'animation doit être neutre. Aucune position ou opinion ne doit être favorisée. La parole doit circuler et ne pas être confisquée par quelques personnes. Vous pouvez vous tourner vers l'équipe organisatrice du grand débat national pour demander un appui ou un conseil.
Si les participants sont plus de 40 ou 50, nous vous conseillons d'alterner les temps de dialogue: en petits groupes et tous ensemble.
Si des élus ou des décideurs publics participent à votre évènement, ces derniers doivent adopter une posture d'écoute vis-à-vis des propos tenus. L'organisateur doit si possible les avertir en amont.

INTRODUCTION DE LA RÉUNION

Accueil par l'organisateur et présentation :

- du déroulement de la réunion
- des règles du débat (voir la charte en annexe 1)
- de la méthode que vous avez choisie (par exemple, en petits cercles)
- de la ou des thématique(s) qui sera(ont) abordée(s)
- des modalités de restitution, en précisant qu'un compte-rendu sera rédigé par vous-même à l'issue de la réunion, en utilisant le modèle fourni dans les fiches de présentations des thèmes.

Nous vous encourageons à demander si, parmi les participants, il y a un volontaire pour prendre des notes, remplir le compte rendu ou le relire et vous assurer que chacun des participants pourra lui-même remplir son propre compte rendu (en ligne ou par écrit en le retournant par voie postale à la Mission du grand débat national).

Pour plus d'efficacité (et afin de ne rien oublier), nous vous invitons à le remplir et à inviter les participants à le faire le plus rapidement possible après le débat.

PREMIERS ÉCHANGES

Vous pouvez également introduire la discussion en retransmettant la vidéo de témoignages de citoyens téléchargeable sur la plateforme du grand débat national. Invitez les participants à exprimer librement leurs constats et leur diagnostic sur la base des éléments des fiches de présentation du(des) thème(s) choisi(s) (attentes, ressentis, interrogations etc.).

PRODUCTION

Sentez-vous libre de choisir le type d'animation qui vous semblera le plus approprié pour permettre au débat de produire des propositions concrètes.

CONCLUSION DE LA RÉUNION

Si vous avez travaillé en groupe, il est important de réunir à nouveau tous vos participants afin de discuter des constats et propositions qui ont été évoqués. Un moment final de restitution collective est très important pour conclure le débat.

4. Une réunion d'initiative locale : **comment en rendre compte ?**

Afin de pouvoir être pris en compte dans les conclusions du grand débat national, un compte-rendu doit obligatoirement être rédigé. Pour cela, un modèle est mis à disposition dans les Fiches de Présentation des thèmes. Vous devrez inviter l'ensemble des participants à rédiger son propre compte-rendu (en ligne ou version papier) et à le soumettre à la Mission du grand débat national. En qualité d'organisateur, nous vous invitons fortement à rédiger votre compte-rendu pour que votre débat puisse être pris en compte dans la synthèse globale.

Votre compte-rendu doit être fidèle au débat et rendre compte de la tonalité des discussions. Ainsi, les prises de position, les propositions, les arguments majoritaires comme minoritaires doivent apparaître.

Pour soumettre le ou les comptes-rendu de votre débat, il existe plusieurs possibilités :

→ Remplir le ou les formulaires concernés sur la plate-forme en ligne granddebat.fr

→ **Télécharger le ou les comptes-rendus** sous forme de fichier pdf sur sur la plate-forme en ligne **granddebat.fr**

→ **Envoi des compte-rendus** par courrier à l'intention de la Mission grand débat national

Nous vous recommendons de le faire le plus rapidement possible après votre réunion.
En complément du compte-rendu, vous pouvez aussi envoyer tout élément que vous jugeriez utile pour illustrer le déroulement des débats.

Toute personne peut s'exprimer librement dans le cadre du grand débat national sous réserve de respecter la présente charte.

Cette charte est fondée sur les principes de pluralisme, d'argumentation, de transparence et de laïcité. Elle a pour fonction de protéger le débat et de le rendre accessible à toute expression qui respecte les principes généraux de la démocratie.

En tant que participant / organisateur / animateur / rapporteur,

- j'atteste de ma pleine et entière adhésion aux valeurs républicaines et aux règles du débat démocratique, je m'engage à:
- respecter les autres participants et leurs opinions, mêmes si elles sont différentes des miennes
- contribuer au grand débat national avec des propositions et des arguments
- n'exprimer, diffuser, ou partager aucun contenu offensant ou contraire à la loi
- ne diffuser aucune information volontairement erronée, tronquée ou hors sujet
- ne diffuser aucun message à vocation publicitaire, promotionnelle, pornographique ou commerciale
- éviter tout prosélytisme
- ne pas porter atteinte à autrui, c'est-à-dire attaquer une personne ou un groupe de personnes en raison de leurs caractéristiques propres
- ne tenir aucun propos injurieux, grossier, diffamatoire, irrespectueux, agressif, violent, raciste, xénophobe, homophobe, sexiste, ou faisant l'apologie des crimes de guerre
- ne pas renvoyer vers des sites, médias ou supports dont la teneur ne respecterait pas la présente charte.

En tant qu'organisateur / animateur / rapporteur d'un débat, je m'engage à :

- adopter une posture de neutralité vis à vis des participants ne pas prendre parti pour tel ou tel raisonnement, proposition ou avis, participant etc.
- veiller à ce que chacune et chacun puisse s'exprimer
- informer les participants de la présente charte et la faire respecter
- restituer le débat de manière fidèle aux échanges

Les contributions contraires à cette charte sont susceptibles d'être modérées ou supprimées sans préavis par l'équipe de modération.

En cas de violation grave ou répétée de la charte, l'utilisateur en ligne est passible de voir son compte suspendu ou supprimé, le participant à un débat susceptible d'être exclu du débat par son organisateur / animateur.

Service de presse
du grand débat national

presse@granddebat.fr

01 42 75 51 00